

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01201

Numéro SIREN : 821 264 868

Nom ou dénomination : 1001Audios

Ce dépôt a été enregistré le 25/11/2020 sous le numéro de dépôt B2020/016144

Bilan

Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	48 124	9 736	38 388	
	Immobilisations corporelles	2 507	1 775	732	48 990
	Immobilisations financières (1)	2 962		2 962	2 962
	Total I	53 592	11 511	42 081	51 951
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en-cours de production				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	Créances clients et comptes rattachés (2)	968		968	4 200
	Autres créances (3)	174		174	826
	Valeurs mobilières de placement	47 984		47 984	45 000
	Disponibilités	3 886		3 886	27 079
	Charges constatées d'avance	486		486	620
	Total II	53 498		53 498	77 724
	Total général I + II	107 091	11 511	95 580	129 676

Passif

		31/12/2019		31/12/2018
		Net	Net	Net
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		5 000	5 000
	Ecarts de réévaluation			
	Réserve légale			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves			
	Report à nouveau		(9 012)	(4 156)
	RESULTAT DE L'EXERCICE		(10 465)	(4 855)
	Provisions réglementées		24 800	31 000
		Total I	10 324	26 988
	Provisions pour risques et charges	Total II		
DETTE (4)	Emprunts et dettes assimilées		67 410	75 245
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		215	207
	Autres dettes		17 631	27 235
	Produits constatés d'avance			
		Total III	85 256	102 687
	Total général I+II+III		95 580	129 676
(1) Dont immobilisations financières - 1 an				56 949
(2) Dont créances à plus d'un an				450
(3) Dont comptes courants associés débiteurs				

Certificat Confirme GOMON G.



Etats financiers au 31/12/2019

**Compte
de
résultat**

Compte de Résultat

	Etat exprimé en euros	31/12/2019	31/12/2018
RESULTAT COMPTABLE	Export	12 mois	12 mois
Ventes de marchandises			
Production vendue (Biens)		3 225	5 500
Production vendue (Services et Travaux)		450	9 710
Productions stockée		1	
Production immobilisée		3 676	15 210
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits			
Total des produits d'exploitation		17 458	16 678
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
Variation de stock (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)		7 137	15 383
Autres achats et charges externes			368
Impôts, taxes et versements assimilés			
Rémunérations du personnel			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements et dépréciations		10 320	728
Dotations aux provisions		1	200
Autres charges			
Total des charges d'exploitation		(13 782)	(1 468)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(10 465)	(4 855)
Produits financiers		685	320
Produits exceptionnels		6 200	
Charges financières		3 568	3 707
Charges exceptionnelles			
Impôts sur les bénéfices			
BENEFICE ou PERTE		Col. 1	Col. 2
RESULTAT FISCAL			
Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles			
Provisions non déductibles			
Impôts et taxes non déductibles			
Réintégitations diverses			
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritime			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritime			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritime			
Exonérations ou abattement sur le bénéfice			
Déductions diverses			
RESULTAT FISCAL avant imputation des déficits antérieurs	(Bénéfice col.1-Déficit col.2)	10 465	
Déficit de l'exercice reporté en arrière			
Déficits antérieurs reportables			
RESULTAT FISCAL après imputation des déficits	(Bénéfice col.1-Déficit col.2)	10 465	

Soldes Intermédiaires de Gestion

Etat exprimé en euros	01/01/2019 31/12/2019	12 mois	01/01/2018 31/12/2018	12 mois	Ecart	%
CHIFFRE D'AFFAIRES		3 225 100,00		5 500 100,00		(2 275) -41,36
Ventes de marchandises						
- Achats de marchandises						
- Variation stocks de marchandises						
MARGE COMMERCIALE (a)						
Production vendue		3 225 100,00		5 500 100,00		(2 275) -41,36
+ Variation production stockée		450 13,95		9 710 176,55		(9 260) -95,37
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE		3 675 113,95		15 210 276,55		(11 535) -75,84
- Achats stockés approvisionnement						
- Variation des stocks et approvisionnement						
- Achats de sous-traitance directe						
MARGE BRUTE PRODUCTION (b)		3 675 100,00		15 210 100,00		(11 535) -75,84
MARGES (Commerciale + Production)		3 675 113,95		15 210 276,55		(11 535) -75,84
- Achats non stockés (c)		50 1,55		349 6,35		(299) -85,68
- Autres charges externes (c)		7 087 219,77		15 033 273,34		(7 946) -52,86
VALEUR AJOUTEE PRODUITE (a+b+c)		(3 462) -107,3		(173) -3,14		(3 290) N/S
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes sur rémunérations						
- Autres impôts et taxes						
- Salaires et traitements						
- Charges sociales						
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		(3 462) -107,3		(541) -9,83		(2 922) -540,4
+ Reprises sur amortissements et provisions						
+ Autres produits d'exploitation		1 0,02				1
+ Transfert de charges d'exploitation						
- Dotations aux amort.,dépréciations et provisions		10 320 320,00		728 13,23		9 592 N/S
- Autres charges de gestion courante		1 0,02		200 3,64		(199) -99,69
RESULTAT EXPLOITATION		(13 782) -427,3		(1 468) -26,69		(12 314) -838,7
Bénéfice-perte sur opérations en commun						
+ Produits financiers		685 21,25		320 5,81		366 114,40
- Charges financières		3 568 110,63		3 707 67,40		(139) -3,75
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(16 665) -516,7		(4 855) -88,28		(11 809) -243,2
Produits exceptionnels		6 200 192,25				6 200
- Charges exceptionnelles						
RESULTAT EXCEPTIONNEL		6 200 192,25				6 200
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices						
RESULTAT DE L'EXERCICE		(10 465) -324,4		(4 855) -88,28		(5 609) -115,5



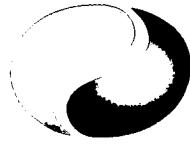
Barthélémy & Associés

SAS 1001 AUDIOS
5 rue Marcel Peretto
38100 GRENOBLE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

ATTESTATION	1
_____ B I L A N _____	
<i>Bilan Actif et Passif</i>	2
_____ R E S U L T A T _____	
<i>Compte de résultat</i>	3
<i>Soldes Intermédiaires de Gestion</i>	4
DETAIL COMPTES	
<i>Détail des comptes d'Actif</i>	5
<i>Détail des comptes de Passif</i>	6
<i>Détail du compte de résultat</i>	7
<i>Détail des Soldes Intermédiaires</i>	8
_____ A N N E X E _____	
<i>Détail des comptes de Passif</i>	9
<i>Détail du compte de résultat</i>	10
<i>Détail des Soldes Intermédiaires</i>	11
ANNEE	13



Barthélemy & Associés

SAS 1001 AUDIOS

5 rue Marcel Peretto

38100 GRENOBLE

COMPTES ANNUELS

Exercice du : 01/01/2019 au 31/12/2019

SIRET : 82126486800018

Attestation

Etat exprimé en euros

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de notre client :

SAS 1001 AUDIOS

pour l'exercice du **01/01/2019 au 31/12/2019**, et conformément à notre convention de collaboration, nous avons effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des experts comptables.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints, se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : **95 580 euros**

Chiffre d'affaires : **3 225 euros**

Résultat net comptable : **-10 465 euros**

Fait à SEYSSINET PARISSET

Le 30/06/2020

Expert comptable :

LAURENT BERTHERAT

DETAIL DES COMPTES

Détail des comptes d'Actif

Etat exprimé en euros	01/01/2019 31/12/2019	12 mois	01/01/2018 31/12/2018	12 mois	Variations %
	42 081	44,03	51 951	40,06	
Actif immobilisé					(9 870) -19,00
Autres immobilisations incorporelles	38 388	40,16			38 388
LOGICIELS, BREVETS, MARQUES, SITE INTERNET	252	0,26		252	0,19
AMORTIS. LOGICIELS	47 872	50,09			47 872
AMORTIS. SITE INTERNET	(252)	-0,26		(252)	-0,19
	(9 484)	-9,92			(9 484)
Immobilisations corporelles	732	0,77	48 990	37,78	(48 258) -98,51
MATERIEL DE BUREAU ET INFO	2 507	2,62	2 507	1,93	
R&D EN COURS			47 422	36,57	(47 422) -100,00
AMORTIS. MATERIEL DE BUREAU &	(1 775)	-1,86	(939)	-0,72	(836) -88,98
Immobilisations financières	2 962	3,10	2 962	2,28	
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	2 962	3,10	2 962	2,28	
Actif circulant	53 498	55,97	77 724	59,94	(24 226) -31,17
Créances clients et comptes rattachés	968	1,01	4 200	3,24	(3 232) -76,94
Collectif clients débiteurs	968	1,01	4 200	3,24	(3 232) -76,94
Autres créances	174	0,18	826	0,64	(652) -78,95
ET AT - TVA A PAYER			523	0,40	(523) -100,00
TVA DEDUCTIBLE SUR IMMO			123	0,09	(123) -100,00
TVA DEDUCTIBLE S/ ACHATS ET F.	26	0,03	25	0,02	1 4,87
TVA DED AUTOLIQUIDEE SPS HCEE			7	0,01	(7) -100,00
TVA S/ ACQUISIT INTRA COMM	148	0,15	148	0,11	
Valeurs mobilières de placement	47 984	50,20	45 000	34,70	2 984 6,63
PARTS BP	47 984	50,20	25 000	19,28	22 984 91,94
CAT - CAT BOOSTE PRO			20 000	15,42	(20 000) -100,00
Disponible	3 886	4,07	27 079	20,88	(23 193) -85,65
BANQUE	1 358	1,42	1 511	1,16	(153) -10,13
BPARA - OPTIPLUS	2 528	2,65	25 568	19,72	(23 040) -90,11
Charges constatées d'avance	486	0,51	620	0,48	(134) -21,53
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	486	0,51	620	0,48	(134) -21,53
Total du Bilan Actif	95 580	100,00	129 676	100,00	(34 096) -26,29

Détail des comptes de Passif

Etat exprimé en euros	01/01/2019 31/12/2019	12 mois	01/01/2018 31/12/2018	12 mois	Variations %
TOTAL I - Capitaux propres	10 324	10,80	26 988	20,81	(16 665) -61,75
Capital Social ou individuel	5 000	5,23	5 000	3,86	
CAPITAL SOCIAL	5 000	5,23	5 000	3,86	
Report à nouveau	(9 012)	-9,43	(4 156)	-3,20	(4 855) -116,83
REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	(9 012)	-9,43	(4 156)	-3,20	(4 855) -116,83
Résultat de l'exercice	(10 465)	-10,95	(4 855)	-3,74	(5 609) -115,53
Provisions règlementées	24 800	25,95	31 000	23,91	(6 200) -20,00
SUB. INVES. - FRENCH TECH	20 000	20,92	20 000	15,42	
SUB. INVES. - INOVIZI	11 000	11,51	11 000	8,48	
AMORTIS. SUBV INVES - FRANCH TECH	(4 000)	-4,18			
AMORTIS. SUBV INVES. INOVIZI	(2 200)	-2,30			
Provisions pour risques et charges					
Total III Dettes	85 256	89,20	102 687	79,19	(17 431) -16,97
Emprunts et dettes assimilées	67 410	70,53	75 245	58,03	(7 835) -10,41
EMPRUNT BPRA - 35.5K€	17 410	18,21	25 245	19,47	(7 835) -31,04
EMPRUNT BPI - 50K€	50 000	52,31	50 000	38,56	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	215	0,23	207	0,16	8 3,83
FOURNISSEURS NAT	155	0,16	150	0,12	5 3,40
FRS - FACT. NON PARVENUES	60	0,06	57	0,04	3 4,96
Autres dettes	17 631	18,45	27 235	21,00	(9 604) -35,26
ETAT - TVA A PAYER	80	0,08			80
TVA S/ ACQUISIT INTRA COMM	148	0,15			
TVA COL AUTOLIQUEE S/PS HCEE			148	0,11	
TVA COLLECTEE 20%	161	0,17	7	0,01	(7) -100,00
C/C - GUILLAUME PRET D'HONNEUR	17 242	18,04	700	0,54	(539) -76,94
			26 380	20,34	(9 138) -34,64
Total du Passif	95 580	100,00	129 676	100,00	(34 096) -26,29

Détail du compte de résultat

Etat exprimé en euros	01/01/2019 31/12/2019	12 mois	01/01/2018 31/12/2018	12 mois	Variations %
Total des produits d'exploitation		3 676 113,97		15 210 276,55	(11 534) -75,83
Production vendue Services + Travaux		3 225 100,00		5 500 100,00	(2 275) -41,36
PRESTATIONS DE SERVICES		3 225 100,00		3 500 63,64	(275) -7,86
PRESTATIONS DE SERVICES - HCEE				2 000 36,36	(2 000) -100,00
Production immobilisée		450 13,95		9 710 176,55	(9 260) -95,37
PRODUCTION IMMOBILISEE		450 13,95		9 710 176,55	(9 260) -95,37
Autres produits		1 0,02			1
PRODUITS DIVERS DE GESTION		1 0,02			1
Total des charges d'exploitation		17 458 541,34		16 678 303,24	780 4,68
Autres achats et charges externes		7 137 221,32		15 383 279,68	(8 245) -53,60
PETIT OUTILLAGE				299 5,44	(299) -100,00
FOURNITURES ADMINISTRATIVES		50 1,55		50 0,91	
SERVEUR - AMAZON		148 4,58		75 1,37	72 96,27
ETUDES ET RECHERCHES		450 13,95		8 200 149,09	(7 750) -94,51
HONORAIRES COMPTABLES		1 150 35,66		1 100 20,00	50 4,55
HONORAIRES INFORMATIQUES		350 10,85		350 6,36	
FRAIS ACTES ET CONTENTIEUX		150 4,65		43 0,78	107 247,75
PUBLICITE				3 300 60,00	(3 300) -100,00
VOYAGES ET DEPLACEMENTS		4 100 127,13		146 2,65	(146) -100,00
IK - GUILLAUME GOMORD				1 280 23,28	2 819 220,19
TELEPHONE				37 0,67	(37) -100,00
INTERNET		395 12,26		174 3,17	221 127,11
SERVICES BANCAIRES		345 10,69		328 5,96	17 5,12
Impôts, taxes et versements assimilés				368 6,69	(368) -100,00
CFE				368 6,69	(368) -100,00
Charges d'exploitation dotation aux amortissements		10 320 320,00		728 13,23	9 592 N/S
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		10 320 320,00		728 13,23	9 592 N/S
Autres charges		1 0,02		200 3,64	(199) -99,69
CHARGES DE GESTION COURANTE		1 0,02		200 3,64	(199) -99,69
Résultat d'exploitation		(13 782) -427,3		(1 468) -26,69	(12 314) -838,72
Total des produits financiers		685 21,25		320 5,81	366 114,40
REVENUS DES VMP		685 21,25		320 5,81	366 114,40
Total des produits exceptionnels		6 200 192,25			6 200
QUOTE-PART SUBV INVES		6 200 192,25			6 200
Total des charges financières		3 568 110,63		3 707 67,40	(139) -3,75
INTERETS EMPRUNT BPDA 35,5K€		504 15,63		628 11,41	(124) -19,68
INTERETS EMPRUNT BPI 50K€		2 930 90,85		2 930 53,27	
FRAIS DOSSIER S/ OPE FI		134 4,14		149 2,71	(16) -10,48
Résultat de l'exercice		(10 465) -324,4		(4 855) -88,28	(5 609) -115,53

Détail des Soldes Intermédiaires

Etat exprimé en euros	01/01/2019 31/12/2019	12 mois	01/01/2018 31/12/2018	12 mois	Variations %
Montant net du chiffre d'affaires	3 225,00	100,00	5 500,00	100,00	(2 275,00) -41,36
Marge commerciale					
Production vendue Services	3 225,00	100,00	5 500,00	100,00	(2 275,00) -41,36
PRESTATIONS DE SERVICES	3 225,00	100,00	3 500,00	63,64	(275,00) -7,86
PRESTATIONS DE SERVICES - HCEE			2 000,00	36,36	(2 000,00) -100,00
Production immobilisée	450,00	13,95	9 710,00	176,55	(9 260,00) -95,37
PRODUCTION IMMOBILISEE	450,00	13,95	9 710,00	176,55	(9 260,00) -95,37
Production de l'exercice	3 675,00	113,95	15 210,00	276,55	(11 535,00) -75,84
Variation de stocks approvisionnements					
Marge brute de production	3 675,00	113,95	15 210,00	276,55	(11 535,00) -75,84
Production de l'exercice + Marge commerciale	3 675,00	113,95	15 210,00	276,55	(11 535,00) -75,84
Achats non stockés matières et fournitures	50,00	1,55	349,17	6,35	(299,17) -85,68
PETIT OUTILLAGE			299,17	5,44	(299,17) -100,00
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	50,00	1,55	50,00	0,91	
Autres charges externes	7 087,48	219,77	15 033,49	273,34	(7 946,01) -52,86
SERVEUR - AMAZON	147,71	4,58	75,26	1,37	72,45 96,27
ETUDES ET RECHERCHES	450,00	13,95	8 200,00	149,09	(7 750,00) -94,51
HONORAIRES COMPTABLES	1 150,00	35,66	1 100,00	20,00	50,00 4,55
HONORAIRES INFORMATIQUES	350,00	10,85	350,00	6,36	
FRAIS ACTES ET CONTENTIEUX	149,88	4,65	43,10	0,78	106,78 247,75
PUBLICITE			3 300,00	60,00	(3 300,00) -100,00
VOYAGES ET DEPLACEMENTS			146,00	2,65	(146,00) -100,00
IK - GUILLAUME GOMORD			1 280,44	23,28	2 819,44 220,19
TELEPHONE			36,77	0,67	(36,77) -100,00
INTERNET	395,39	12,26	174,10	3,17	221,29 127,11
SERVICES BANCAIRES	344,62	10,69	327,82	5,96	16,80 5,12
Valeur ajoutée produite	(3 462,48)	-107,3	(172,66)	-3,14	(3 289,82) N/S
Impôts, taxes & versements assimilés autres			368,00	6,69	(368,00) -100,00
CFE			368,00	6,69	(368,00) -100,00
Excédent brut d'exploitation	(3 462,48)	-107,3	(540,66)	-9,83	(2 921,82) -540,42
Autres produits d'exploitation	0,69	0,02			0,69
PRODUITS DIVERS DE GESTION	0,69	0,02			0,69
Dotations aux amortissements et provisions	10 319,96	320,00	727,55	13,23	9 592,41 N/S
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	10 319,96	320,00	727,55	13,23	9 592,41 N/S
Autres charges de gestion courante	0,63	0,02	200,00	3,64	(199,37) -99,69
CHARGES DE GESTION COURANTE	0,63	0,02	200,00	3,64	(199,37) -99,69
Résultat d'exploitation	(13 782,38)	-427,3	(1 468,21)	-26,69	(12 314,17) -838,72
Produits financiers	685,25	21,25	319,62	5,81	365,63 114,40
REVENUS DES VMP	685,25	21,25	319,62	5,81	365,63 114,40

Détail des Soldes Intermédiaires

Etat exprimé en euros	01/01/2019	12	Variations %		
	31/12/2019	mois			
			01/01/2018	12	
			mois		
Charges financières	3 567,68	110,63	3 706,83	67,40	(139,15) -3,75
INTERETS EMPRUNT BPDA 35.5K€	504,18	15,63	627,70	11,41	(123,52) -19,68
INTERETS EMPRUNT BPI 50K€	2 930,00	90,85	2 930,00	53,27	
FRAIS DOSSIER S/ OPE FI	133,50	4,14	149,13	2,71	(15,63) -10,48
Résultat courant avant impôts	(16 664,81)	-516,7	(4 855,42)	-88,28	(11 809,39) -243,22
Produits exceptionnels	6 200,00	192,25			6 200,00
QUOTE-PART SUBV INVES	6 200,00	192,25			6 200,00
Résultat exceptionnel	6 200,00	192,25			6 200,00
Résultat de l'exercice	(10 464,81)	-324,4	(4 855,42)	-88,28	(5 609,39) -115,53

Etats financiers au 31/12/2019

ANNEXE

ANNEXE - Élément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 95 580 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 10 561 euros et un total charges de 21 026 euros, dégageant ainsi un résultat de -10 465 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2019 et finit le 31/12/2019.
Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

Nature des biens	Durée d'amortissement
Recherche & développement	5 ans
Logiciels, Brevet	5 ans
Matériel & outillage	3 à 5 ans

ANNEXE - Élément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Immobilisations en cours

Conformément aux méthodes préférentielles retenues par le PGC, les dépenses engagées sur l'exercice au titre des programmes de recherche & développement à la fin de l'exercice, ont été activées à l'actif pour :

- Un montant brut de 47 422 € amortis à partir du 01/01/2019 pour 5 ans
- Un montant brut de 450 € amortis à partir du 01/01/2020 pour 5 ans

La valorisation de ces immobilisations a été réalisée selon l'art. 213-14 et 213-15 du PCG. Elle a été réalisée projet par projet d'après les états des suivis des dépenses respectifs. Ainsi, ont été retenues pour la valorisation des immobilisations :

- Charges directes : les dépenses d'exploitation telles que les composants, les consommables
- Charges indirectes : il a été retenu lors de la valorisation d'une quote part de charges indirectes, évaluées forfaitairement à 20%. Cette quote-part n'a pas été reconduite pour la valorisation de 2019 car non significative.

Financement des projets

Subvention « INOVIZI » : 11 000 €

Le budget des dépenses retenues s'élève à 13 700 € sur lequel 80.29 % est financé par INOVIZI, soit une subvention d'un montant de 11 000 €. La société 1001 AUDIOS a perçu 11 000 € de la subvention INOVIZI au 31/12/2017.

L'intégralité des dépenses retenues sont intégrées dans les projets de R&D. C'est pourquoi la subvention a été portée en subvention d'investissement comme le préconise le PCG. D'autre part, au 31/12/2017, les dépenses réellement engagées à la date de clôture s'élèvent à 13 700 €. Ainsi le montant porté en **subvention d'investissement** est de (13 700 € * 80.29 %) soit 11 000 €.

La quote part ramenée au résultat de 2019 s'élève à 11 000 / 5 ans soit 2 200 €.

Subventions "Bourse French Tech" : 20 000 €

Au titre de 2017 :

Le budget des dépenses retenues pour la bourse french tech s'élèvent à 29 250 € sur lequel l'INPI finance 68.38 % soit 20 000 €. La société 1001 AUDIOS a perçu 14 000 € de la subvention au 31/12/2017. Les dépenses retenues relèvent uniquement des projets de R&D (24 875 €). Ainsi, la

ANNEXE - Élément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

subvention a été portée exclusivement en subvention d'investissement comme précaunisé par le PCG. D'autre part, au 31/12/2017, les dépenses réellement engagées à la date de clôture représentent 85% des dépenses retenues pour la subvention soit 29 250 €. De ce fait, le montant porté en **subvention d'investissement** s'élève à **20 000 €**.

Au titre de 2018 :

La société 1001 AUDIOS a perçu le solde de la subvention au 31/12/2018 soit 6 000 €.

Au titre de 2019 :

La quote part ramenée au résultat de 2019 s'élève à 20 000 / 5 ans soit 4 000 €.

Emprunt

La R&D et les charges de fonctionnement ont également été financées par deux emprunts :

- Un emprunt de 35 500 € auprès de la Banque Populaire des Alpes sur 5 ans.
- Un emprunt de 50 000 € auprès de la BPI sur 8 ans.

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et de produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Immobilisations - Amortissements

IMMOBILISATIONS	Etat exprimé en euros	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations au 31/12/2019
		47 872	47 422	47 422	53 592
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	252				48 124
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel outillage industriels					
Installations générales, agencements et divers					
Matériel de transport					
Autres immobilisations corporelles	49 929				2 507
Immobilisations financières	2 962				2 962
TOTAL GENERAL	53 142	47 872	47 422		53 592

AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant des amortissements au 31/12/2019
		9 484	836	1 775
Immobilisations incorporelles	252			9 736
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel outillage industriels				
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	939			1 775
TOTAL GENERAL	1 191	10 320		11 511

ANNEXE - Elément 4

Provisions

	Etat exprimé en euros	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Provisions pour amortissements dérogatoires Provisions fiscales pour prêts d'installation Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges Pour garanties données aux clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations similaires Pour impôts Pour renouvellement des immobilisations Provisions pour gros entretien et grandes révisions Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECATION					
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

	Etat exprimé en euros	31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	2 962		
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients		968	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée		174	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	486	486	
TOTAL DES CREANCES		4 590	1 629	2 962
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTE	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés		215	215	
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée		389	389	
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		85 256	28 307	49 449	7 500
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		7 835			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		17 242			

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2019

Total des Produits à recevoir

ANNEXE - Élément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros		31/12/2019
Total des Charges à payer		60
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		60
<i>FRS - FACT. NON PARVENUES</i>	60	

ANNEXE - Élément 6.12

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2019
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

ANNEXE - Élément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2019
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		486	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			486

Etats financiers au 31/12/2019

**ETATS
FISCAUX**

Direction Générale des Finances Publiques

IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012019** et clos le **31122019**Régime simplifié d'imposition Régime réel normal Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe Si PME innovante Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-Ö B (entreprises de transport maritime)

Les dispositions des articles 1435 et 1436 du code général des impôts sont complémentaires et doivent être appliquées dans la mesure où elles sont en contradiction avec les dispositions de la présente déclaration.

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration	SIE GRENOBLE - BELLEDONNE-VERCORS 38 Avenue Rhin et Danube 38047 GRENOBLE Cedex 2	Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :
A IDENTIFICATION	SAS 1001 AUDIOS 5 rue Marcel Peretto 38100 GRENOBLE	
Identification du destinataire	82126486800018 Insp. IFU * N° dossier * N° Siret *	B ACTIVITE
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :		Activités exercées (souligner l'activité principale) : Référencement s/ Internet Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>

REGIME FISCAL DES GROUPESLes entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration **en deux exemplaires**. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET **C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION** (cf.notice)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 % ou au taux de 31 %	Bénéfice imposable au taux de 28%	Bénéfice imposable au taux de 15%	Déficit (report de la ligne X0 du 2058A ou 372 du 2033B)	10 465
--------------------------	---	-----------------------------------	-----------------------------------	--	---------------

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15%	Plus-values à long terme imposables au taux de 19%	Autres plus-values imposables au taux de 19%	Plus-values à long terme imposables aux taux de 0%	Plus-values exonérées art.238 quindecies
----------------------	--	--	--	--	--

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches
(cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A	Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles art.44 septies	Zones franches d'activité art.44 quaterdecies	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15%	Autres dispositifs
Sociétés d'investissements immobiliers cotées			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)	Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).
---	---

- 1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférant aux primes de remboursement
- 2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

- 1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinque C-I-1 du CGI)
- 2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

- 3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinque C-I-2)
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? **OUI** Si oui, indication du logiciel utilisé Dia - Suite Expert

OGA/OMGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	Nom, adresse, téléphone : - Professionnel de l'expertise comptable : BARTHELEMY ET ASS AGORI I - Conseil : - CGA/OMGA ou viseur conventionné : N° d'agrément <input type="checkbox"/>	11 RUE DE LA POSTE 38170 SEYSSINET PARISET	04 76 21 17 89
A SEYSSINET, le 25062020		Signature et qualité du déclarant GOMORD GUILLAUME PRESIDENT	

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

H | REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	<u>Payées par la société elle-même</u>	(a)
	<u>Payées par un établissement chargé du service des titres</u>	(b)
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)
		(f)
		(g)
		(h)
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2 ^e du 3 de l'article 158 du CGI		(i)
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2 ^e du 3 de l'article 158 du CGI		(j)
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)	

I | REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2020)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SAS 1001 AUDIOS**
et Date de clôture de l'exercice **31122019**

J | DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2019, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Retrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

Taux de 15 %
(art. 219 I a *ter* et a *quater* du CGI)

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter



Nº 2069-RCI-SD

(2020)

Formulaire obligatoire

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
REDUCTION ET CREDIT D'IMPOT DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2019

Au titre de l'année civile 2019

Néant X

Dénomination de l'entreprise	SAS 1001 AUDIOS	N° Siren :821264868
Adresse	5 rue Marcel Peretto	38100 GRENOBLE

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés

PME au sens communautaire

Dénomination de la société mère

N° Siren :

Address

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (exploitations situées à Mayotte)

Dont préfinancement

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte

Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail

Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts»)

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N			

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2 N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

Credit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

IV - MECENAT - Liste des bénéficiaires finaux

Pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

Désignation de l'entreprise		SAS 1001 AUDIOS		5 rue Marcel Peretto		Néant		
Adresse de l'entreprise		38100 GRENOBLE						
SIRET		8 2 1 2 6 4 8 6 8 0 0 0 1 8						
Durée de l'exercice en nombre de mois *	12	Durée de l'exercice précédent *	12					
				Exercice N clos le 31122019		Exercice N-1 clos le 31122018		
	ACTIF	Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles Autres*	010	012					
		014	48 124	016	9 736	38 388		
	Immobilisations corporelles*	028	2 507	030	1 775	732	48 990	
	Immobilisations financières* (1)	040	2 962	042		2 962	2 962	
	Total I (5)	044	53 592	048	11 511	42 081	51 951	
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
		Marchandises *	060	062				
		Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
		Créances { Clients et comptes rattachés * (2) Autres * (3)	068	968	070		968	4 200
			072	174	074		174	826
Valeurs mobilières de placement		080	47 984	082		47 984	45 000	
Disponibilités		084	3 886	086		3 886	27 079	
Charges constatées d'avance *		092	486	094		486	620	
Total II		096	53 498	098		53 498	77 724	
Total général (I + II)		110	107 091	112	11 511	95 580	129 676	
	PASSIF			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	5 000		5 000		
	Ecart de réévaluation		124					
	Réserve légale		126					
	Réserves réglementées*		130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131)	132				
	Report à nouveau		134	(9 012)		(4 156)		
	Résultat de l'exercice		136	(10 465)		(4 855)		
	Provisions réglementées		140	24 800		31 000		
	Total I		142	10 324		26 988		
	Provisions pour risques et charges		154					
DETTE (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	67 410		75 245		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	215		207		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	17 242)	172	17 631	27 235	
	Produits constatés d'avance		174					
		176	85 256		102 687			
	Total général (I + II + III)	180	95 580		129 676			
RENOVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	56 949		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	450		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(2) COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS 1001 AUDIOS		Néant
		Exercice N clos le 31122019	Exercice N+1 clos le 31122018	
A - RESULTAT COMPTABLE				2
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210	
	dont export et livraisons	215	214	
	services * intracommunautaires	217	218	3 225 5 500
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
	Production immobilisée *		224	450 9 710
	Subventions d'exploitation reçues		226	
	Autres produits		230	1
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	3 676 15 210
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	
	Variation de stock (marchandises) *		236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :		242	7 137 15 383
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244	368
	Rémunerations du personnel *		250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)		252	
	Dotations aux amortissements *		254	10 320 728
	Dotations aux provisions		256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262 1 200
	dans cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
	Total des charges d'exploitation (II)		264	17 458 16 678
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(13 782) (1 468)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		280	685 320
	Produits exceptionnels		290	6 200
	Charges financières		294	3 568 3 707
	Charges exceptionnelles Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinque D)	348		
	Impôts sur les bénéfices *		306	
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	(10 465) (4 855)
B - RESULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	314 10 465
Réintérégations	Rémunerations et avantages personnels non déductibles*		316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318	
	Provisions non déductibles*		322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	écart de valeurs liquidatives sur OPCVM 248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintérégation (art. 239 sexies D))	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999	
Réductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986	Zone franche urbaine (44. octies et 44 octies A) 987	Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989	Zone de revitalisation nîmes (44. quindecies) 138	
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies) 990	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992	
	ZFA NG (44 quaterdecies) 345	Investissements outre-mer 344	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies) 993	
	Crédit due au report en arrière du déficit 346	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655	Déduction exceptionnelle -elle simuleur de conduite 641	
	Divers* dont Décision exceptionnelle (art 39 decies A) 643	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B) 645	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C) 647	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D) 648
Déficits	RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	354 10 465
	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		356	
	Déficits antérieurs reportables :* 9.012 dont imputés sur le résultat :			360
	RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	372 10 465

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)								Néant <input type="checkbox"/> *	
Désignation de l'entreprise : SAS 1001 AUDIOS									
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISE									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	400		402		404		406	
	Autres	410	252	412	47 872	414		416	48 124
	Terrains	420		422		424		426	
	Constructions	430		432		434		436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446	
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456	
	Matériel de transport	460		462		464		466	
Autres immobilisations corporelles	470	49 929	472		474	47 422	476	2 507	
Immobilisations financières	480	2 962	482		484		486	2 962	
TOTAL	490	53 142	492	47 872	494	47 422	496	53 592	
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	252	502	9 484	504		506	9 736
	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	939	562		836	564		566
TOTAL	570	1 191	572	10 320	574		576	11 511	
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5				
	6	7	8	9	10				
Immobilisation	Valeur d'actif* ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values				
					Court terme * ⑤	Long terme			
					19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧		
1									
2								*	
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾	579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL				596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4

RELEVE DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 1001 AUDIOS

Néant *

I RELEVE DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES		C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		Dotations	Reprises		
Immob. incorporelles	700	705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710	715		2	
Constructions	720	725		3	
Inst. techniques mat. et outillage	730	735		4	
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745		5	
Matériel de transport	750	755		6	
Autres immobilisations corporelles	760	765		7	
TOTAL	770	775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B	
II DEFICITS REPORTABLES		III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	9 012	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits imputés	983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	
Déficits reportables	984	9 012			
Déficits de l'exercice	860	10 465			
Total des déficits restant à reporter	870	19 476			
IV DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives				381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI		325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *				380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326			
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	1 184
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	458
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 1001 AUDIOS		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : 01012019 et clos le : 31122019		Durée en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel *		376
dont apprentis		657
dont handicapés		651
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105
TOTAL 1		106
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143
Subventions d'exploitation reçues		113
Variation positive des stocks		111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153
TOTAL 2		144
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats		121
Variation négative des stocks		145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		150
TOTAL 3		152
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3 137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF) 117		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.		
Mono établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE **[3|1|1|2|2|0|1|9]**

N° SIRET **8 | 2 | 1 | 2 | 6 | 4 | 8 | 6 | 8 | 0 | 0 | 0 | 1 | 8**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SAS 1001 AUDIOS**

ADRESSE (voie) **5 rue Marcel Peretto**

CODE POSTAL **38100** VILLE **GRENOBLE**

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1.000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique **GOMORD** Prénom(s) **Guillaume**

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions 600

Naissance : Date **04101986** N° département **61** Commune **ALENCON** Pays **FRANCE**

Adresse : N° **5** Voie **Rue Marcel Peretto**

Code postal **38100** Commune **GRENOBLE** Pays **FRANCE**

Titre (2) Nom patronymique **GOMORD** Prénom(s) **Benoit**

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions 400

Naissance : Date **23071982** N° département **61** Commune **ARGENTAN** Pays **FRANCE**

Adresse : N° **3** Voie **Rue Villard de Lans**

Code postal **38000** Commune **GRENOBLE** Pays **FRANCE**

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

**2033B - Divers à réintégrer
au 31/12/2019**

Libellé	Montant
Totalisation	

2033B - Divers à déduire
au 31/12/2019

Libellé	Montant
Totalisation	

Procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires réunie le 29 Aout 2020

Le 29 juin 2019, à 9h00, les actionnaires de la société 1001Audios, société par actions simplifiée au capital de 5000 euros, dont le siège social est situé au 5 rue Marcel Peretto, 38100 Grenoble immatriculée au RCS de GRENOBLE sous le numéro SIREN 821 264 868, se sont réunis à Grenoble, au siège social, sur convocation qui leur a été adressée individuellement le 29 avril 2019.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par les actionnaires.

L'assemblée est présidée par M. GOMORD Guillaume président de la société.

M. GOMORD Benoit est désigné comme secrétaire de la séance.

Le président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que 2 actionnaires, représentant la totalité des actions sur les 1000 actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont présentés aux actionnaires :

- La copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- Les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ;
- La feuille de présence ;
- Le rapport du président ;
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans les forme et délai prévu par les statuts de la société.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019 ;

- Affectation du résultat et éventuellement distribution d'un dividende ;
- Approbation des conventions réglementées intervenues entre la société et les actionnaires ;

Puis lecture est donnée du rapport du président.

La discussion est ouverte :

Personne ne demandant plus la parole, le président propose de voter sur les résolutions figurant dans le texte des résolutions ou décidées par les actionnaires :

Première résolution

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du président et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019, et lui donne quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En conséquence, les pertes de l'exercice, qui se montent à 10 464 euros, sont affectés au compte « report à nouveau ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

Pas de dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 24 des statuts, par M. GOMORD Benoit et M. GOMORD Guillaume pour servir et valoir ce que de droit.

Le 29 Aout à Grenoble

Le Président

GOMORD. Guillaume



6.6